

Fiche de présentation de dossier



TABLE GIRT 062

Table locale de gestion intégrée
des ressources et du territoire
Lanaudière

Table de gestion
intégrée des
ressources et du
territoire (GIRT)

Sous-comité de travail
de la Table GIRT

Date et heure

26 novembre 2024

Identification du dossier

8. Modification et amélioration des processus d'harmonisation et des règles et modalité de fonctionnement

Objet(s)

Adoption

Autorisation

Appui

Décision

Orientation

Information

Présentation du dossier

Lors de la rencontre de Table GIRT du 11 septembre, les membres ont discuté qu'une révision et une adaptation du fonctionnement et des processus de la Table GIRT devraient être réalisés. Le but de cette révision est d'alléger les procédures, de faciliter les communications ainsi que respecter le cadre convenu par les membres.

Les *Règles et modalité de fonctionnement* ainsi que le *Cadre et processus d'harmonisation* de la Table GIRT 062 sont deux documents distincts. Avant d'entrer dans la révision de ces sujets, il s'avère nécessaire de rappeler la distinction entre les deux.

Règles et modalité de fonctionnement

Les règles et modalités de fonctionnement définissent la structure, les responsabilités, et les procédures pour le bon fonctionnement pour la Table GIRT 062. Elles permettent de clarifier les rôles des participants, d'assurer une prise de décision concertée, et de structurer les réunions. Le contenu susceptible d'être modifié / amélioré / bonifié est :

- 6.2 Fréquence des rencontres
- 6.5 Communications
- 6.6 Mode de prise de décision
- 6.6.1 Mode de règlements des différends
- 7. Rôle et responsabilités

Cadre et processus d'harmonisation

Le document *Cadre et processus d'harmonisation* établit les pratiques entourant l'harmonisation convenue pour l'unité d'aménagement 062-71. Il contient des balises, mesures et procédures relatives à l'harmonisation générique (Table GIRT 062), des usages (MRNF) et opérationnelle (BGA). Certaines de ces pratiques relèvent de la Table GIRT, alors que d'autres sont du ressort du MRNF ou des BGA. Le document les regroupe toutes afin de faciliter la compréhension de l'approche régionale face à la concertation et l'harmonisation forestière.

Le contenu susceptible d'être modifié / amélioré / bonifié est :

- Mesure d'harmonisation générale : Avis de début de travaux
- Comité ciblé (le comité ciblé est sous la responsabilité du MRNF. Ainsi, la Table GIRT ne peut pas modifier son fonctionnement, mais peut proposer des recommandations à titre de partie prenante dans ce processus).
- Adoption accélérée des mesures d'harmonisations

Afin d'entreprendre cette mise à niveau changement, les étapes suivantes sont proposées :

- Identification et priorisation des éléments à améliorer (**rencontre du 26 novembre**)
- Mise en place d'un sous-comité pour l'adaptation et la gestion du changement
- Atelier de réflexion sur les éléments priorisés en sous-comité

Discussion

En regard du contenu susceptible d'être modifié / amélioré / bonifié quelle serait votre priorisation des éléments ? Manque-t-il des éléments ?

Croyez-vous qu'il serait pertinent de revoir les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes avant de commencer à travailler l'amélioration ?

Document associé : - Règles et modalités de fonctionnement
 - Cadre et processus d'harmonisation